



Demande de carte de séjours 10ans

Par **tounsi91600**, le **16/06/2011** à **01:06**

Bonjour...
Je vous remercie de lire mon message d'avance
En fait je suis étudiant depuis 2007 jusqu'à 2009 je suis marié avec une femme tunisienne ça titre de séjours 10ans on a déposé notre dossier au OFI depuis 2010 avec tous les pièces et les documents à fournir en janvier 2011 ils ont envoyé l'OFI l'enquêteur de logement pour accepter la 2ème étape de demande sachant que lors de la visite ma carte de séjours étudiant est encore valable jusqu'à la fin de janvier..... Après l'expiration de ma carte le service de la préfecture m'a donné un récépissé de trois mois et après ils m'ont renouvelé pour la 2ème fois ce à dire avec ce récépissé 6 mois presque ils m'ont dit qu'ils attendent l'accord du préfetsachant que je n'ai pas le droit de travailler en plein temps et ma femme elle travaille en plein temps ...
Je pose deux questions
1ère " Est-ce que c'est normal le retard de réponse du préfet de l'ESSONNE et le traitement de mon dossier ??????
2ème " Est-ce qu'il est possible de savoir les pièces à fournir après l'accord du préfet... ??????????
Merci encore une autre fois de lire mon message et j'espère que j'aurai de bonnes nouvelles merci.....